



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 12 mars 2021

OBJET : EMPLOI, INSERTION ET JEUNESSE - Attribution de subventions 2021 relatives à la mise en oeuvre du programme RISING: intégration professionnelle des réfugiés

Délibération n°

Rapporteur : Christophe FERRARI

PROJET

//

Le rapporteur, Christophe FERRARI;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : Emploi, insertion et jeunesse - Attribution de subventions 2021 relatives à la mise en oeuvre du programme RISING: intégration professionnelle des réfugiés

Exposé des motifs

Par délibérations du 24 mai 2019 et du 19 juin 2020, le Conseil métropolitain a approuvé la signature avec l'Etat d'un contrat d'accueil et d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale.

L'objectif de ce contrat est d'améliorer la vie des publics bénéficiaires de la protection internationale en levant les freins à leur intégration dans tous les domaines : accès à la formation linguistique, accès à l'insertion et l'emploi, mais aussi au logement, à la mobilité, à la culture ou aux loisirs.

Par ailleurs, la Métropole a répondu à un appel à projets de la Caisse des Dépôts et Consignations « intégration professionnelle des réfugiés » lancé dans le cadre du Plan investissement compétences (PIC), en proposant le projet partenarial RISING « Refugees Inclusion and employment INtegrated program in Grenoble-Alpes Métropole », retenu comme lauréat de l'appel à projets.

La Métropole est le chef de file de ce programme qui associe 13 partenaires. Le coût total de ce programme prévu sur 3 années (2020-2022) est de 2 391 265€. Le financement de la Caisse des dépôts et consignations est de 1 600 044 € (soit 66,9% du total).

Le total des financements de l'Etat ne doit pas dépasser 80% dans une logique d'effet levier sur les territoires. Dans ces conditions, les partenaires mobilisent 525 334 € de co-financements.

Pour sa part, la Métropole s'est engagée à apporter 196 786 € au total sur 3 années afin de mettre en oeuvre directement certaines actions, ou par soutien à des tiers, via des subventions.

Dans ce cadre, la présente délibération vise à valider le soutien apporté directement par la Métropole à 6 actions inscrites dans le projet RISING pour l'année 2021.

Il est proposé de poursuivre le soutien apporté à ces différentes structures, en dépit d'objectifs parfois revus à la baisse en 2020, du fait du contexte sanitaire et de leur caractère expérimental.

- l'Ecole de la deuxième chance (3 667€ sur un coût global du projet de 28 000€) pour son action « réfugiés » visant à intégrer au sein de l'Ecole de la deuxième chance, 20 jeunes bénéficiaires de la protection internationale. En 2020, conformément aux objectifs, l'Ecole a intégré 15 jeunes. Afin de répondre à une demande plus importante, des crédits supplémentaires de la Banque des Territoires (11 000€) permettront d'augmenter le nombre de jeunes accompagnés en 2021.

- l'ADATE (1 098 € sur un coût global du projet de 10 000€) pour la finalisation d'un livret sur le droit des travailleurs étrangers et le déploiement de formations auprès des professionnels de l'emploi, des employeurs et des travailleurs sociaux. En 2020, une première maquette du guide a été finalisée. Le guide sera diffusé au cours du premier semestre 2021.

- le Relais Ozanam (9 207€ sur un coût global du projet de 37 082€) pour son action « STEP's réfugiés » visant à proposer à 15 bénéficiaires de la protection internationale, 40 heures de travail au sein d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI), selon un rythme progressif, avec un accompagnement spécifique. Dans un contexte de recrutement

complexe en ACI du fait de la crise sanitaire, STEP's n'a pas atteint tous ses objectifs en 2020. Un travail est en cours avec le Relais Ozanam pour atteindre ces objectifs en 2021 et continuer néanmoins à soutenir cette action expérimentale.

- Wimoov (2 755€ sur un coût global du projet de 13 775€) pour son action « intégracode » visant à proposer une formation au code de la route en français langue étrangère. En 2020, une session de formation a été programmée et a permis de former 6 personnes vers le niveau B1 et l'inscription au code de la route. Le nombre de personnes accompagnées a été revu à la baisse en raison du protocole sanitaire en vigueur.

- Simplon (10 000€ sur un coût global du projet de 40 000€), pour son action « refugeek » visant à faire bénéficier 15 bénéficiaires de la protection internationale, de formations aux compétences numériques en français langue étrangère. L'action a bénéficié à 11 réfugiés en 2020 et leur a permis d'atteindre le niveau A1 à A2 et de valider le premier niveau de compétences numériques fondamentales.

- l'AFPA (10 400€ sur un coût global du projet de 52 000€) pour son action « Eval' aptitudes », qui vise à mesurer les aptitudes acquises et transférables dans un emploi en France, des bénéficiaires de la protection internationale (80 par an). En 2020, en dépit du retard pris dans les rendez-vous pendant les périodes de confinement, plus d'une cinquantaine de réfugiés en ont bénéficié.

Au total, les subventions accordées par la Métropole dans le cadre du programme RISING s'élèvent à 37 127 € au titre de l'année 2021.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole» ;

Vu la délibération du 6 novembre 2015 relative au programme d'actions "Grenoble-Alpes Métropole solidaire des réfugiés" ;

Vu la délibération du 24 mai 2019 relative au contrat territorial d'accueil et d'intégration des bénéficiaires de la protection ;

Vu la délibération du 20 décembre 2019 relative au projet PIC-RISING ;

Après examen de la Commission Développement et attractivité, rayonnement économique et promotion du territoire du 26 février 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien aux projets développés par les partenaires du programme RISING au titre de l'année 2021 ;

- Décide de verser, à ce titre, les subventions suivantes à :

- l'École de la deuxième chance : 3 667€ pour son action « réfugiés »,
- l'ADATE : 1 098€ pour son action de formation et de réalisation d'un livret sur le droit des étrangers,
- le Relais Ozanam : 9 207€ pour son projet STEP's,
- Wimoov : 2 755€ pour son projet « intégracode »,
- Simplon : 10 000€ pour son projet « refugeek »,
- l'AFPA : 10 400€ pour son action « Eval' aptitudes ».

